

# DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

GROUPE DES ÉLUS COMMUNISTES

---

**Conseil Régional**  
**Réunion du 23 – 24 juin 2011**

## **Intervention liminaire d'Eric Berroche**

Monsieur le Président,

Mes cher(e)s collègues,

A n'en pas douter, le rapport pour une nouvelle alliance agricole constitue l'un des dossiers majeurs de cette session, une priorité de notre mandat sur laquelle nous interviendrons à l'issue de ce débat liminaire.

Au cours de cette session, nous échangerons également sur le dossier du « véhicule vert », des ambitions que nous nous fixons dans le domaine de l'innovation et de notre soutien à de nouvelles formes de mobilités.

Or, il y a quelques jours, la presse a abondamment relayé la mise au jour par la CGT d'une note de synthèse émanant de la Direction du groupe Peugeot-Citroën dans laquelle il apparaît des intentions lourdes de menaces pour deux sites de production français et des objectifs de productivité accrus pour les autres sites et pour l'ensemble des sous-traitants.

Cette annonce, ajoutée à celle d'un calendrier machiavélique et politicien, a suscité un embarras et une agitation ministérielle qui n'a pas infirmé ces intentions.

Du côté du constructeur, un communiqué visant à rassurer, a rappelé « qu'il produit en France près de deux fois plus de véhicules qu'il n'en vend »...ce qui n'est pas très rassurant puisqu'il légitime des orientations antérieures et qu'il peut préfigurer d'autres orientations dévastatrices pour l'emploi industriel sur le territoire national.

Le groupe Peugeot-Citroën qui se targuait de maintenir dans l'hexagone une forte capacité de production et de nombreux emplois, emboîte donc le pas à la stratégie de Renault conduite par un sérial-killer d'emplois, j'ai nommé Carlos Ghosn.

La chasse au coût du travail, l'obsession des marges, une forme de chantage permanent pour obtenir des aides et des cadeaux fiscaux, les délocalisations constituent le socle d'une stratégie que nous ne pouvons approuver...

D'abord, il n'est pas anormal de produire plus que ce l'on vend, qu'il s'agisse de voitures, d'avions ou de choux-fleurs, dans les domaines où notre savoir-faire nous permet de contribuer à produire de la valeur ajoutée.

Il est d'ailleurs étonnant que des adeptes de la libre circulation des marchandises sollicitent un tel argument, puisque, si on le pousse jusqu'à l'absurde, il n'y aurait plus d'échanges commerciaux.

Mais au fond, leurs thèses, qui malheureusement ont un peu d'écho, reposent sur des arguments de comparaison entre des coûts salariaux...ce qui n'est pas un critère suffisant pour mesurer la productivité réelle.

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder ce qui se passe outre-Rhin, dans un pays de forte production automobile, l'Allemagne, où les coûts du travail global sont d'un tiers plus élevés que les nôtres !

Evidemment, ici, nous sommes très concernés puisque très attachés à l'industrie automobile, de son usine de fabrication et des nombreux sous-traitants mobilisés sur l'ensemble du territoire breton.

Et nous prétendons, à contrario des raisonnements à courte-vue, qu'il faut en prendre le contre-pied, affirmer une politique industrielle digne de ce nom en France et en Europe, une politique fondée sur la recherche, l'innovation et la production, leur ancrage sur des territoires qui cultivent l'expérience et la compétence professionnelle, qui articule la formation et la qualification des salariés.

Si nous approuvons les orientations contenues dans le rapport sur le véhicule vert, nous savons aussi qu'il s'agit de contribuer à fixer de la recherche et de la production sur un créneau qui risque de n'être qu'une niche pour quelques années encore...et nous considérons que le statut de l'industrie automobile française, singulièrement celle fixée sur notre territoire est celui d'une production de masse appuyée sur les atouts que je viens de citer et qui nécessite notre vigilance.

Par ailleurs, Monsieur le président, mes chers collègues, je souhaite aborder un second point, celui de l'apprentissage :

En effet, la proposition de loi « Alternance et sécurisation des parcours professionnels » est actuellement examinée à l'Assemblée Nationale.

Elle fait une large place à la question de l'apprentissage, compétence que l'Etat partage avec les Régions.

L'un des objectifs affirmés de cette proposition de loi est prétendument d'améliorer la situation et l'insertion des jeunes sur le marché du travail par le développement de l'alternance. Ainsi, le Président de la République annonçait dernièrement son intention de porter le nombre de jeunes en alternance de 600 000 à 800 000 contre 440 000 aujourd'hui.

Cette approche est d'abord quantitative et elle vise essentiellement à l'allègement de la réglementation concernant l'alternance.

Trois dispositions, entre autres, paraissent alarmantes :

- la suppression de la validité de l'enregistrement des contrats d'apprentissage par les DIRECCTE qui laisse le contrôle de ses contrats aux seules chambres consulaires qui deviennent alors juge et partie.
- l'ouverture de l'apprentissage à l'intérim ou encore la possibilité pour les saisonniers de conclure deux contrats d'apprentissage avec deux employeurs différents.
- Et, surtout, l'élargissement de l'entrée en apprentissage aux jeunes de 15 voire 14 ans ; mesure qui remet en cause les principes fondateurs de notre société : l'obligation scolaire jusqu'à seize ans et l'interdiction de signer un contrat de travail avant cet âge.

On peut y ajouter le constat d'orientations gouvernementales qui fragilisent l'enseignement dans les lycées professionnels en opérant ainsi, de fait, un transfert de charge sournois vers les Régions dont les charges de formation par l'apprentissage augmenteraient et qui, par parenthèse, ne sont pas beaucoup consultées sur ce projet.

Nous considérons donc que ces mesures vont à l'encontre des objectifs que s'est donné le Conseil régional de Bretagne d'élever le niveau de qualification de tous et la qualité de la formation par l'apprentissage...

Ce projet de loi vient d'être adopté, en première lecture, par les députés.

Lors des prochains débats, nous sollicitons que le Gouvernement et les parlementaires construisent des ambitions pour les jeunes avec l'ensemble des partenaires sociaux et des régions.